

Département du Nord



☎03.28.27.62.56

✉contact@herzeele.fr

MAIRIE D'HERZEELE

Herzeele, le 22 avril 2026

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra en Mairie le :

27 avril 2026 à **19 heures 30**

ORDRE DU JOUR

- 01/ Approbation du procès-verbal de la séance du 08.04.2026*
- 02/ Adoption du Budget Primitif 2026*
- 03/ Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales 2026*
- 04/ Attribution des subventions aux associations et organismes*
- 05/ Révision des tarifs 2026 – cantine*
- 06/ Désignation d'un représentant du conseil municipal à la Commission communale des impôts directs (CCID)*
- 07/ Renouvellement des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID)*
- 08/ Délégué à l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (USAN)*
- 09/ Décisions de Monsieur le Maire pour la séance du Conseil Municipal du 27.04.2026*

POINTS DIVERS ET COMMUNICATIONS

En application de la délibération 038/2024 du 23.09.2024 portant adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal et des articles 6 et 7, le texte des questions orales ou écrites doit être transmis à Monsieur le Maire 48 heures au moins avant la tenue de la réunion du Conseil Municipal sur l'adresse générique de la commune. Les questions déposées après expiration du délai susvisé seront traitées à la réunion ultérieure la plus proche.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le Maire


Stéphane FRANCKE

